

Ville de Merlimont



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 17 JUILLET 2019

à 19 h 00

Compte-rendu



*Madame le Maire ouvre la séance, fait l'appel des présents et des pouvoirs
Madame Renée DAUMONT est désignée secrétaire de séance*

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Daniel FEUTRY

Madame DENOYELLE, arrivée 19 h 06

Monsieur Eric LEMAY, arrivé 19 h 12

Procurations : Madame Chantal CUVELIER à Madame le Maire

Madame Bernadette BONVOISIN à Monsieur Géry GOSSE

Monsieur Christian CAROUX à Monsieur Bruno FRISCOURT

Madame Christine BOCHU à Marie-Hélène LECUYER

Monsieur Olivier BEAUGRAND à Madame Amélie JANKOWSKI

Monsieur Pierre GODVIN à Monsieur Claude SCANU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 Juin 2019

Pas de commentaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

51 - Demande de subvention – Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année la Commune verse une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin d'assurer la formation initiale des jeunes notamment par apprentissage.

La subvention s'élevait à 250 € en 2018.

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable au versement de la subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'un montant de 250 €.

52 - Demande de subvention à la Région – Travaux d'entretien en faveur de la préservation des habitats en milieu dunaire

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Région une subvention pour les travaux d'entretien en faveur de la préservation des habitats en milieu dunaire.

Le coût des travaux est estimé 7 000 € HT soit 8 400 € TTC. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses	Recettes		
Travaux d'entretien en faveur de la préservation des habitats en milieu dunaire	7 000.00	Région 50 %	3 500.00
TVA	<u>1 400.00</u>	Part Communale	<u>4 900.00</u>
TTC	8 400.00		8 400.00

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. De solliciter l'aide financière de la Région,

2. D'arrêter les modalités de financement,
3. D'approuver les travaux d'entretien en faveur de la préservation des habitats en milieu dunaire

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

SOLLICITE l'aide financière de la Région à hauteur de 50 %, **APPROUVE** le projet de travaux et les modalités de financement, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

53 – Demande de subvention – Où sont mes clefs ?

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Où sont mes clefs ? » a sollicité une subvention afin de faire aux dépenses de fonctionnement et notamment aux ateliers de mémoire.

Madame le Maire propose de leur attribuer la somme de 100 €.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

EMET un avis favorable au versement de la subvention d'un montant de 100 €.

54 – Affectation du non affecté du compte 6574 à l'aide « Rénovation des façades »

VU la délibération du 8 Février 2017 portant sur l'attribution d'une subvention à la rénovation des façades,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la procédure d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles privés situés Avenue de la Plage et Boulevard de la Manche.

Madame le Maire rappelle que l'aide est fixée à 30 % du coût des travaux TTC avec un montant maximum de 500 €.

CONSIDERANT les demandes en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 2 500 €, pour l'année 2019, à l'aide de la rénovation des façades,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

AFFECTE un montant de 2 500 € à l'aide à la rénovation des façades pour l'année 2019.

55 – Décision modificative budgétaire n° 1 – virement de crédits d'investissement – chapitre 20 au 23 « opération 407 : Confortement et amélioration digue promenade »

VU la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée portant sur le projet de reconstruction du perré et de requalification de la digue promenade de Merlimont en date du 17 juillet 2017,

CONSIDERANT que l'article « 2041511 » est un article de subventions versées, et qu'il ne convient pas dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Trésorier, il convient d'ajuster les crédits comme suit :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Dépenses d'investissement

Compte 2041511 « Biens mobiliers, matériels et études » - 230 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Dépenses d'investissement

Compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » 230 000 €

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,**

ACCÉPTE le virement de crédits du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles, compte 2041511 « biens mobiliers, matériels et études » d'un montant de 230 000 € vers le chapitre 23 « immobilisations en cours », compte 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ».

56 – Bourse communale pour stage ou séjour académique à l'étranger

Dans le cadre de sa politique jeunesse, au regard de l'insertion professionnelle des jeunes merlimontois, la commune souhaite accompagner les étudiants dans le cadre de leur cursus universitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une bourse communale afin de faciliter la mobilité à l'étranger des étudiants merlimontois effectuant un stage obligatoire pour une durée minimum de 6 mois. Cette aide sera attribuée une fois pendant la scolarité de l'étudiant.

Les critères d'attribution seraient les suivants :

- Les parents de l'étudiant doivent être domiciliés à Merlimont en résidence principale
- La durée du séjour doit être au moins de 6 mois
- Le lieu du stage doit avoir un caractère obligatoire à l'étranger
- Le stage ou séjour d'études supérieures à l'étranger justifiant la demande de la bourse ne doit pas être rémunéré
- La bourse sera accordée dans le cadre de formations initiales de l'enseignement supérieur conférant au jeune le statut d'étudiant
- L'étudiant doit être inscrit dans les Universités françaises publiques ou privées, des Grandes Ecoles d'Enseignement supérieur ou des lycées (BTS)
- L'étudiant doit être majeur

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une bourse communale à la mobilité des étudiants à l'étranger d'un montant de 200 euros,

Cette aide sera versée sur justificatifs après vérification des critères d'attribution indiqués ci-dessus sur le compte de l'étudiant, sous réserve expresse de la production d'un relevé d'identité de son compte bancaire ou postal français.

AUTORISE une enveloppe globale par exercice budgétaire de 1000.00€, soit 5 dossiers, à l'article 678.

Les dossiers seront étudiés et traités dans l'ordre d'arrivée en mairie, le cachet d'enregistrement faisant foi.

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre toutes démarches nécessaires à l'application de cette décision.

57 – Fonds de concours : Travaux d'aménagement du cimetière

VU la délibération de la CA2BM n° 2018-99 du 17 avril 2018 portant création d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois – Aide à l'investissement communal – Mise en place du dispositif, de l'enveloppe dédiée et de la répartition des crédits,

CONSIDERANT le projet de la Commune de Merlimont relatif aux travaux d'investissement complémentaires d'aménagement d'allées pavées et de bases pavées des columbariums et pose d'une nouvelle fontaine au nouveau cimetière, dont le coût s'élève à 49 194.00 € HT.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant des travaux HT	Ressources	Montant
CIMETIERE			
Agencement, aménagement du cimetière	49 194.00	- CA2BM – Fonds de concours - Fonds propres	24 597.00 24 597.00

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de **24 597.00 €**
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de **24 597.00 € HT**,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

58 – Accueil de Loisirs périscolaire et extrascolaire : recrutement d’agents d’animation

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 alinéa 1,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT le service périscolaire et extrascolaire mis en place à compter du 1^{er} septembre 2019,

CONSIDERANT qu’il appartient au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter **5 agents d’animation**

Après avoir entendu l’exposé du rapport et en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

CRÉE 5 postes non permanents d’Adjoints d’animation pour un accroissement temporaire d’activité à raison de 11 heures par semaine en période scolaires, et 35 heures par semaines en période de vacances scolaires (ALSH).

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d’Adjoints d’animation 1^{er} échelon.

CHARGE Madame le Maire du recrutement des candidats, et de la signature de toutes les pièces inhérentes à celui-ci

59 – Achat d’une parcelle AL 62 et AL 63

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées AL 62 – AL 63 situées à Merlimont d’une superficie 357 m² et 292 m² respectivement, est vendeur.

CONSIDERANT la nécessité d’acquérir cette parcelle dans le cadre du projet de requalification de la digue.

Après avoir entendu l’exposé du rapport et en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AL 62 et 63, d'une superficie totale de 655 m² au prix de 42 500 € (QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT EUROS).

Communications diverses

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Mary BONVOISI

